

Questions à : mardi 29 mai 2013

«La politique reprend la main, c'est une bonne chose»

Yelmarc Roulet



Béatrice Métraux , conseillère d'Etat vaudoise, chargée de l'Aménagement du territoire

Prohibition des tours, objectifs démographiques réduits de moitié, étalement dans le temps des nouveaux quartiers: la municipalité de Bussigny est la première à tirer officiellement le frein de la croissance. Qu'en pense la conseillère d'Etat Béatrice Métraux (Les Verts), présidente du comité de pilotage du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)?

Le Temps: Bussigny, un exemple à suivre ou un dangereux précédent?

Béatrice Métraux: J'ai reçu une délégation de la municipalité et nous avons examiné si le redimensionnement proposé était compatible avec les objectifs du PALM, s'agissant notamment de la construction de logements. Ils le sont tout à fait. Dès lors, le canton ne peut que soutenir la démarche réaliste de Bussigny. Il y a une reprise en main du politique sur le développement de la région, ce que je soutiens pleinement.

– Avant, la commune semblait se contenter de suivre les projets privés, maintenant elle fixe un cadre strict. Est-elle passé d'un extrême à l'autre?

– Non, ces objectifs sont intelligents. La commune se rend compte que la population ne veut plus voir n'importe quel projet grandir sous ses yeux, mais qu'elle peut accepter un développement contrôlé. J'espère que, grâce à cette politique, des réalisations seront possibles. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

– Les autres communes de l’agglomération devraient-elles donc suivre cet exemple?

– C’est un type de démarche, ce n’est pas le seul. J’ai l’intention de proposer un outil de concertation aux communes, qu’elles pourront adopter ou non, destiné lui aussi à ce que les projets passent mieux. Il y a des expériences utiles à Bâle ou à Zurich, qu’il faut traduire en terres vaudoises.

– Condamner les tours en bloc et par principe, c’est plutôt rigide...

– C’est une décision qui appartient à la commune, je ne vais pas me prononcer là-dessus. Le canton a des directives sur la densification ou l’occupation du sol. Dans la mesure où elles sont respectées, il est hors de question que le canton fixe aux communes le nombre d’étages des bâtiments!

– La revue à la baisse des objectifs de Bussigny peut-elle, ainsi que certains le craignent, remettre en question le prolongement du tram de l’Ouest lausannois, qui figure dans le projet d’agglomération?

– Je ne vois pas en quoi. Ce que la conseillère fédérale Doris Leuthard nous a fait remarquer l’autre jour, c’est que Vaud prévoyait un très grand nombre de mesures, pour un total de 3 milliards de francs, dans le cadre de ses cinq projets d’agglomération. La discussion sur leur priorisation est en cours avec la Confédération.